
PM/CC

*Le Président
d'Espace Communautaire Lons Agglomération*

Arrêté P 2021-007

Objet :

DÉLÉGATION DE FONCTIONS - VU

le Code Général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9 et R. 21.22-8,

La délibération n° DCC-2020-063 en date du 16 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président,

M. Hervé GUY - VU

Vice-président en charge
de l'Aménagement du territoire, de la
Communication numérique et de la
Politique de la Ville

La séance du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020 au cours de laquelle le nombre des Vice-présidents a été fixé à 9 et il a été procédé à l'installation de M. Hervé GUY en tant que Vice-président en charge de l'Aménagement du territoire, de la Communication numérique et de la Politique de la Ville

- CONSIDÉRANT parfois l'empêchement de Monsieur le Président,

ARRÊTE :

Article 1 : Il est donné subdélégation de fonctions à M. Hervé GUY, en sa qualité de Vice-président en charge de l'Aménagement du territoire, de la Communication numérique et de la Politique de la Ville, pour ester en justice au nom de Espace Lons Agglomération (ECLA) et notamment pour déposer plainte.

Article 2 : M. le Directeur Général des Services de l'Agglomération est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, affiché et publié au Recueil des Actes Administratifs. En outre, une ampliation sera adressée à M. le Comptable public.

Signature :
H. GUY

Lons-le-Saunier, le 18 mars 2021

Le Président,

Paraphe :

Claude BORGARD



Les litiges concernant cet arrêté doivent être portés devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois suivant sa notification.